

Le 21 mars 2022 à 10 h 00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, sur première convocation, Salle Alauna 21 à Secondigny. 37 délégués étaient présents dans la salle (quorum à atteindre : 28 délégués).

Le secrétaire de séance est M. Nicolas RAGOT, délégué de la commune de Sauzé-Vaussais.

Avant de commencer la séance, le Président demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la rénovation de l'éclairage public – principe d'une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la FNCCR (les élus acceptent la modification de l'ordre du jour).

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Tous les débats seront repris dans le procès-verbal de la séance.

Délibérations :

Administration - Ressources Humaines - Budget :

### 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du SIEDS du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

↳ Délibération n°22-03-21-C-01-108

### 2. BUDGET 2022

Les différents programmes de travaux 2022 sont présentés, sans changement fondamental avec toujours le même objectif : répondre mieux aux demandes des élus.

Les élus acceptent à l'unanimité la création des différents programmes listés ci-dessous.

2.1 - Création d'un programme renforcement 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-02-109

2.2 - Création d'un programme sécurisation 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-03-110

2.3 - Création d'un programme raccordement 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-04-111

2.4 - Création d'un programme d'effacement 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-05-112

2.5 - Création d'un programme séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-06-113

2.6 - Création d'un programme de mandat communal 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-07-114

2.7 - Création d'un programme branchement long 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-08-115

2.8 - Création d'un programme éclairage public 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-09-116

2.9 - Création d'un programme d'accompagnement des projets structurants 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-10-117

2.10 - Création d'un programme opérations coordonnées 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-11-118

2.11 - Création d'un programme accompagnement EPCI 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-12-119

2.12 - Création d'un programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-13-120

2.13 - Création d'un programme audit énergétique 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-14-121

2.14 - Création d'un programme développement gaz 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-15-122

2.15 - Création d'un programme mobilité bornes électriques IRVE 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-16-123

## 2.16 - Création d'un programme mobilité durable 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-17-124

## 2.17 - Création d'un programme innovation 2022

↳ Délibération n°22-03-21-C-18-125

## 2.18 - Aide exceptionnelle relative sur la prise en charge partielle de l'augmentation du coût de l'électricité pour les adhérents

A court terme, le Syndicat va renforcer ses actions en faveur d'une plus grande sobriété énergétique (rénovation énergétique, stratégie éclairage public...) et poursuivre la production d'électricité renouvelable sur le territoire en accord avec ses adhérents.

Ainsi, pour 2022 et à titre exceptionnel, le SIEDS va verser une participation financière à tous les adhérents (communes et EPCI).

Les élus acceptent, à l'unanimité, cette aide exceptionnelle à destination des adhérents du SIEDS.

↳ Délibération n°22-03-21-C-19-126

## 2.19 - Subvention d'aide aux associations ou comité de jumelage pour les projets de coopération avec des collectivités de pays en voie de développement pour soutenir des actions de solidarité dans le domaine de l'électricité 2022

Depuis plusieurs années maintenant, le Comité Syndical vote une enveloppe pour les associations et les Comités de jumelages des communes Deux-Séviennes portant un projet de coopération avec des collectivités de pays en voie de développement. Ces projets doivent être uniquement des actions de solidarité dans le domaine de l'électricité.

Ainsi, pour 2022, il est proposé de renouveler cette opération pour un montant de 15 000 €. Les élus acceptent à l'unanimité ce renouvellement de subvention d'aide.

↳ Délibération n°22-03-21-C-20-127

## 2.20 - Subvention d'aide pour l'Ukraine

Face à la situation dramatique en Ukraine, et après échange avec les élus du Bureau Syndical, il est proposé que le SIEDS s'associe à cet élan de solidarité et apporte son soutien au peuple ukrainien, victime de violentes agressions.

Le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) a été activé pour des opérations humanitaires d'urgence en faveur des Ukrainiens. C'est un fonds de concours géré par le Centre de crises et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Il constitue l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées et ainsi de fédérer toutes les initiatives. Il s'adresse donc à toutes les collectivités territoriales (communes, syndicats intercommunaux, communauté de communes, etc.) qui souhaitent apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, d'apporter son soutien à l'Ukraine et à ses habitants victimes du conflit, via le FACECO à hauteur de 10 000€.

↳ Délibération n°22-03-21-C-21-128

## 2.21 - Modification de l'opération siège social

Le SIEDS a créé une opération siège social pour la construction de son futur siège social.

Il est proposé de diminuer son montant de 560 000,00€ pour répondre aux besoins de financement des investissements pour 2022. Le nouveau montant total de l'opération siège social s'élèvera à 3 000 000€. Les élus acceptent à l'unanimité cette modification de l'opération siège social.

↳ Délibération n°22-03-21-C-22-129

## 2.22 - Adoption du budget primitif 2022 du SIEDS

Après les orientations budgétaires 2022 exposées lors du dernier Comité Syndical du 21 février 2022, le budget primitif pour l'année 2022 est présenté par Philippe Mouiller.

Le projet de budget primitif 2022 s'attache à :

- maintenir le niveau d'investissement pour soutenir les projets territoriaux,
- accompagner les membres adhérents,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- avoir un endettement mesuré,
- soutenir les entreprises du groupe.

En résumé, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 44 000 000€ avec comme principales dépenses :

- rénovation énergétique (audit) : 550 000€
- programme innovation (Etude et recherche) : 100 000€
- prestation plateforme SIGIL : 310 000€
- prestation contrat de marché, hébergement informatique, accompagnement dossier : 500 000€
- besoin service courant (consommables, énergies, entretien bâtiment, assurances, autres frais, ....) : 1 460 000€
- Dépenses de personnel : 1 990 000€
- Reversement de la taxe : 800 000€ stable
- Emprunt (intérêts) : 103 000€
- Autres charges : 354 000€

Les recettes de fonctionnement atteignent plus de 44 000 000€ avec les principales recettes suivantes :

- Redevance Gérédis : 3 700 000€
- Programme structurant EPCI : 930 000€
- Recettes raccordement des producteurs (HTA) : 31 000 000€
- Autres produits :
  - Programme Effacement Communes : 450 000€
  - Programme pose Télécom : 413 000€
  - Programme raccordement réseau communes : 75 000€
  - Communes SIGil : 86 800€
  - Remontée 3D Energie : 700 000€

Les dépenses d'investissement avec plus de 57 000 000€ concernent :

- Remboursement capital : 460 000€
- Investissement SIEDS : + 1 200 000€ achat terrain Guoin

- Travaux SIEDS +20 000 000€
- Travaux raccordements des producteurs (HTA) : 31 000 000€
- Participation aux entreprises : 700 000€

Et enfin, les recettes d'investissement chiffrées à plus de 57 000 000€ correspondent :

- Recette Facé : 4 600 000€
- Réfaction : 2 900 000€
- TVA : 2 450 000€
- Virement de la section de fonctionnement : +35 000 000€

Les élus acceptent à l'unanimité le budget primitif 2022.

↳ *Délibération n°22-03-21-C-23-130*

### **3. ADOPTION DE LA CONVENTION LOCALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS**

Le SIEDS et le syndicat mixte ouvert, Deux-Sèvres Numérique, ont constaté qu'il était nécessaire, pour les enfouissements coordonnés de réseaux existants de mettre en place le dispositif national arrêté par l'Association des maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et Orange puisqu'il permet par rapport à l'organisation actuelle de générer des économies pour les communes et de faciliter la coordination des opérations. C'est pourquoi, il est proposé de conclure avec Deux-Sèvres Numérique la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques du syndicat mixte ouvert et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs portant attribution à Deux-Sèvres numérique de la propriété des installations souterraines de communications électroniques (option B). Les élus acceptent à l'unanimité l'adoption de cette convention.

↳ *Délibération n°22-03-21-C-24-131*

NOUVEAU POINT :

### **4. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PRINCIPE D'UNE CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA FNCCR - DIAGNOSTICS, MARCHE A PERFORMANCES ENERGETIQUES, CARTOGRAPHIE DES RESEAUX ET OUTILS NUMERIQUES**

C'est un Programme en cours de construction qui vise à massifier la rénovation de l'EP par la connaissance et la maîtrise du parc en place. Porté par la FNCCR, Lum'acte vise à rénover plus de 2,5 millions de points lumineux en 2 ans (2022-2024) et dispose d'un budget de 10 millions d'euros, financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les élus approuvent à l'unanimité le principe d'une candidature à l'AMI « Lum'ACT » de la FNCCR.

↳ *Délibération n°22-03-21-C-25-132*

Transition énergétique :

### **5. DEVELOPPEMENT DE PROJETS EOLIENS A FENIOUX ET CHAMPAGNE MOUTON ENTRE 3D ENERGIES ET VALECO**

VALECO est une société spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables. Elle développe, construit et exploite des centrales de production d'énergie renouvelable au travers de ses filiales et est spécialisée dans l'ingénierie des projets de production d'électricité d'origine renouvelable.

3D ENERGIES a pour objet, directement ou indirectement, sur l'ensemble du territoire français, de mettre en œuvre la politique énergétique du SIEDS. Aux fins de développer son parc de production sur l'ensemble du territoire français, 3D ENERGIES souhaite accélérer son développement et prendre part régulièrement à des projets de production d'énergies renouvelables.

Le Projet de FENIOUX est développé et piloté par 3D ENERGIES. Les baux étant signés de manière conjointe, il est proposé d'intégrer VALECO à hauteur de 20% du capital social de la SASU 3D ENERGIES 119 et, en contrepartie, de permettre à 3D ENERGIES de participer à hauteur de 20% du capital social de la SASU CHAMPAGNE MOUTON.

Les élus du Comité Syndical autorisent, avec 34 voix pour (les représentants de la SAEML 3D ENERGIES (MM. BOISSON, DESSEVRES et MEEN) ne prenant pas part au vote), 3D ENERGIES SEM à permettre à la société VALECO de souscrire au capital de la SASU 3D ENERGIES 119 à hauteur de 20% de celui-ci.

↳ *Délibération n°22-03-21-C-26-133*

Les élus autorisent, avec 34 voix pour (les représentants de la SAEML 3D ENERGIES (MM. BOISSON, DESSEVRES et MEEN) ne prenant pas part au vote), la SAEML 3D ENERGIES à participer à hauteur de 20% du capital de la SASU intitulée provisoirement « CHAMPAGNE MOUTON », qui sera dotée d'un capital de 1000 €.

↳ *Délibération n°22-03-21-C-27-134*

### **6. ADOPTION D'UNE MOTION ET D'UNE CHARTE POUR LE DEVELOPPEMENT CONCERTÉ ET MAITRISÉ DES EnR en Deux-Sèvres**

Le SIEDS a créé un groupe de travail étudiant le développement des énergies renouvelables sur le département composé de plusieurs élus du département et notamment le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, l'Association des Maires des Deux-Sèvres et l'Association des Maires ruraux.

Il a été constaté que si de nombreux élus se montrent ouverts au développement des énergies renouvelables sur leur territoire, ils sont également nombreux dans le département des Deux-Sèvres à souligner et déplorer que les méthodes de travail de certains développeurs ne répondent pas aux règles de concertation et de transparence qui s'imposent pour la réussite des projets à l'échelle locale.

Dans ce contexte, le Comité Syndical, adopte à l'unanimité, une motion avec le Conseil départemental, l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux et une charte pour le développement concerté et maîtrisé des énergies renouvelables en Deux-Sèvres.

↳ *Délibération n°22-03-21-C-28-135*

Sujets à débattre - Thématique :

### **7. RETOUR DE L'ENQUETE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DES ELUS**

Le SIEDS a lancé, le 18 février 2022, une enquête auprès des élus communaux et intercommunaux sur l'éclairage public.

Elle a pour objet de recueillir l'avis des collectivités membres sur la gestion des équipements d'éclairage public afin de proposer des leviers d'amélioration. Ce questionnaire était à destination des maires et présidents d'intercommunalités : 101 communes ont répondu sur 256 et 1 intercommunalité sur 8.

Parmi les premières analyses, il ressort que 72% des communes qui ont répondu estiment que le SIEDS peut être une expertise pour suivre les entreprises de travaux et 40% seraient prêts à faire du SIEDS leur interlocuteur principal dans le cadre d'un transfert de compétence soit potentiellement 12 000 points lumineux.

Informations :

## **8. COMMISSIONS SIEDS : COMPTE RENDU DES REUNIONS**

\*Commission Relations aux Collectivités

Les points abordés :

- Budget prévisionnel des programmes de travaux 2022
- Etude des branchements provisoires pour l'évènementiel
- Projet de convention effacement coordonnées Deux-Sèvres Numérique
- Etude d'une demande d'installation de signalisation lumineuse sur passage piéton
- Etude d'une demande de raccordement pour l'installation d'une antenne mobile

Les points d'information :

- Enquête éclairage public : rapport provisoire de l'enquête
- Réflexion sur la stratégie SIGil pour construire une feuille de route 2022-2026
- Bilan PCRS
- Demande d'adhésion de nouveaux partenaires
- Rencontre du SIGil 2022

\*Commission Concessions & Innovation

Les points abordés :

- Les enjeux de la méthanisation sur le réseau de GrDF dans notre Département
- La loi 3DS

Les points d'information :

- Transfert de la compétence AODE des communes mixtes
- Val de Mignon et Syndicat de Mauzé sur le Mignon
- Renouvellement de concessions ENEDIS : négociations

\*Commission Communication

Points inscrits à l'ordre du jour :

- Projet : Maison de l'énergie
- Rencontres du SIEDS – octobre 2022
- Congrès FNCCR à Rennes
- Organisation des 100 ans du SIEDS en 2023

\*Commission Transition Energétique

Les points abordés :

- Présentation de la motion et de la charte pour un développement concerté et maîtrisé des énergies renouvelables en Deux-Sèvres
- Rénovation énergétique des bâtiments publics :
  - Plateforme OPERAT
  - Point d'étapes sur les programmes d'audits et de soutien à l'investissement
  - Eligibilité des bâtiments soumis au décret tertiaire
- Maison de l'énergie

## **9. COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRÉSIDENT**

Les élus ont pris connaissance des décisions du Bureau Syndical et du Président en application des délégations autorisés par le Comité Syndical.

## **10. CALENDRIER DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022**

\*Réunions institutionnelles :

Lundi 13 juin à 14 h 30 : Bureau Syndical

Lundi 27 juin 2022 à 10 h 00 : Comité Syndical (déjeuner à suivre)

Octobre : Assemblée Générale dans les territoires

\*Réunions des commissions :

- Commission Communication : 12 avril et 19 mai
- Commission Concessions & Innovation : 19 avril
- Commission Relations aux Collectivités : 24 mai

Soirée des « vœux » : 7 avril à 18 h 00

Congrès des Collectivités : 6 mai

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

Le Président remercie les élus pour leur présence.

Fin de séance.